C



Paris, le 3 novembre 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Mission consacrée aux mobilités actives

dans la lutte contre la perte d’autonomie :

aller encore plus loin dans la stratégie du virage domiciliaire

**Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée chargée de l’Autonomie, et Sophie CLUZEL, secrétaire d’Etat chargée des personnes handicapées, saluent le lancement d’une mission dédiée aux mobilités actives, qui sont un levier puissant d’action pour lutter contre la perte d’autonomie. Les recommandations du rapport serviront entre autres à renforcer et affiner la politique de l’autonomie au service des personnes âgées et en situation de handicap en France.**

Face au défi démographique du vieillissement de la population, la stratégie du Gouvernement est de développer massivement la vie au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui le choissisent. Or, très souvent, la question de la perte d’autonomie vient entraver cette ambition.

En raison d’une trop forte sédentarité, aggravée par la crise du COVID, un public important dont font partie de nombreuses personnes âgées et en situation de handicap, voit son autonomie se réduire très rapidement. En résultent souvent des chutes, aux conséquences graves, avec 12 000 décès chaque année en France et notamment 40% des personnes âgées hospitalisées ne pouvant pas retourner à leur domicile.

Outil de lutte contre la sédentarité, les chutes et aussi l’isolement, les mobilités actives permettent de faire du sport facilement et constitue un très fort atout de prévention pour la santé des Français.

Comme demandé par le Premier Ministre, Jean CASTEX, dans sa lettre de mission, la feuille de route devra comporter deux axes de développement :

1. L’évaluation de l’importance des mobilités actives comme outils de prévention de la perte d’autonomie.
2. La définition des perspectives de développement des mobilités actives auprès d’un public ayant peu recours, en particulier sur la marche et le vélo.

La nomination du député Jean-Marc ZULESI se fait auprès de plusieurs ministres, dont Brigitte BOURGUIGNON, et également, Barbara POMPILI, Jean-Michel BLANQUER, Olivier VERAN, Roxana MARACINEANU, et Sophie CLUZEL.

Le rendu des conclusions devra avoir lieu au premier semestre 2022.

Pour Brigitte BOURGUIGNON, *« J’ai engagé une petite révolution culturelle qui est celle de permettre aux Français de vieillir à domicile. Pour y arriver, nous devons repousser le plus loin possible la perte d’autonomie. Les mobilités actives peuvent y contribuer. Je souhaite une mission fructueuse au député Jean-Marc Zulesi et serai très intéressée par ses recommandations. »*

Pour Sophie CLUZEL, *« La mobilité est un élément indispensable pour préserver l’autonomie des personnes en situation de handicap et lutter contre l’isolement et la dégradation de leur état de santé. La mission confiée au député Jean-Marc ZULESI doit nous permettre de mobiliser l’ensemble des solutions pour garantir ce maintien à domicile des personnes et renforcer les choix de vie ».*

Pour Jean-Marc ZULESI*, « Je suis aujourd’hui ravi de poursuivre mon engagement pour une mobilité sociale et inclusive, une mobilité qui devient un atout pour la santé de nos concitoyens. Je suis très honoré de ma nomination, merci au Premier Ministre, Jean Castex, pour sa confiance. J’aurai plaisir à travailler avec les Ministres Brigitte Bourguignon et Sophie Cluzel, et autres membres du Gouvernement, sur cette question importante de la lutte contre la perte d’autonomie.*

**CONTACTS MEDIAS**

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74

[sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

**Secrétariat d’État chargée des personnes handicapées** :

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

|  |
| --- |
| Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/c?p=wATNAVLDxBAbEtDD0LHQsNDeRWjQiNCRYtCU0J5BNTjEENCi9NCl0JH7cEX40IvpZdCVUurr0LPZJm1haWx0bzpEREMtUkdQRC1DQUJAZGRjLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyuDViMjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkxYcQQ89C0MThR0L5CF9Cw0JVL_dDPD0bQirxleWUuZGlmZnVzaW9uLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyxBR-FRc20MTQ2jfQoEPQt9CV0MnQo9C_0MwxQ9C30NXQ3g) |